



EUROPEAN FEDERATION OF EMPLOYEE SHAREOWNERSHIP

Monsieur Nikolaus van der Pas
Directeur Général
Commission Européenne
DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances
B-1049 Bruxelles

cc.: M. Gianpaolo Paiardi, DirCredito
M. Jens Lowitzsch, Centre Inter-Universitaire Split/Berlin

Le 10 février 2009

Monsieur le Directeur Général,

Concerne: Votre lettre EMPL/F3/VDP/JFL/as SYB.2008/A/7971 REPLY: SYB-2009-AA0214

Nous avons accepté d'apporter notre expérience et nos conseils d'experts à deux projets répondant à l'appel à propositions VP/2008/017.

Le premier projet proposé par l'organisation italienne DirCredito vise: "Organising employee shareholders' rights in European companies". Il a été refusé pour le motif que: "The project is inopportune taking into account the economic and financial current environment (promoting financial participation in financial services)."

Le second projet proposé par le Centre Inter-Universitaire Split/Berlin de la Freie Universität Berlin, vise: "A European ESOP". (Le ESOP - Employee Stock Ownership Plan – est sans doute la forme la plus typique de participation financière des salariés aux USA). Il a été refusé pour le motif que: "No link with the objective of the budget line."

Ces deux motivations sont manifestement erronées.

Votre lettre du 29 janvier contient des excuses de la part du fonctionnaire en charge du dossier. Nous vous en remercions, mais nous ne pensons pas que cela puisse mettre un terme au litige.

En effet, dans la même lettre, nous trouvons l'affirmation que les véritables motivations pour refuser les projets n'étaient pas celles exposées dans les lettres du Comité d'Evaluation.

Ce n'est pas la "formulation" qui est en cause. Déjà lors de la réunion du 11 décembre, en présence de quatre témoins, Monsieur Jean-François Lebrun a exprimé l'avis que la "formulation" utilisée par le comité d'évaluation était "trop sibylline". Cependant, Monsieur Lebrun a immédiatement émis toutes sortes de raisons pour justifier l'avis du comité: les valeurs des actions en bourse ont chuté, l'actionnariat salarié ne concerne "que la France et l'Angleterre", l'actionnariat salarié ne concerne "que les grandes entreprises" (sic), etc. Il apparaissait donc clairement que ce qui était en cause n'était pas une simple question de "formulation" mais bien la "motivation" de la décision.

Dans votre lettre du 29 janvier, c'est une toute autre motivation qui est donnée maintenant: le budget était trop limité, des recherches ont déjà été faites ou sont en cours, un nouveau projet de ce genre n'aurait pas apporté une véritable valeur ajoutée...

Cette nouvelle motivation est tout aussi erronée que la précédente.

En effet, nous pouvons témoigner que les deux projets sont précisément tout à fait innovateurs par rapport à ce qui a été fait auparavant. Aucun projet soutenu par la Commission n'a jusqu'ici traité de l'actionnariat salarié dans la gouvernance des entreprises européenne. Aucun non plus n'a visé la définition d'un modèle "ESOP européen".

En conclusion, nous suggérons, pour mettre fin à ce litige, que les deux projets soient acceptés dans le cadre du prochain appel à projets, sans qu'une nouvelle demande doive être introduite, et moyennant une simple adaptation du calendrier de réalisation. Ceci bien entendu, sous réserve de l'accord de DirCredito et du Centre Inter-Universitaire Split/Berlin sur cette solution.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Mathieu', with a stylized flourish at the end.

Marc Mathieu
Secrétaire Général